



Weekend du 8 mai

Par GINETTE

Bonjour, je suis divorcée et en garde alternée, j'ai mes enfants les semaines paires du vendredi au vendredi, nous sommes en semaine impaire donc mes enfants sont chez leur Papa. Je devrai récupérer mes enfants vendredi après l'école SAUF que c'est férié ce vendredi.

Mon jugement dit " précisé que celui des parents dont la période de garde est accolée à un jour férié ou chômé, bénéficie de son extension"

Donc quand dois-je récupérer mes enfants ?

Merci pour vos réponses :-)

Par Isadore

Bonjour,

Ben si c'est tout ce que dit le jugement, il va falloir vous mettre d'accord, puisque le jour férié en question est "accolé" à vos deux périodes de garde.

Est-ce que le jugement parle de récupérer les enfants à la sortie des classes ?

Par GINETTE

oui le jugement fixe la résidence alternée au domicile de chacun en période scolaire chez la mère les semaines paires, chez le père les semaines impaires du vendredi sortie des classes au vendredi suivant reprise de l'école ...

Par Flora89200

et la semaine dernière pour le vendredi 1^{er} mai (jour férié), comment cela s'est-il passé pour le changement de garde ? Le papa a-t-il récupéré les enfants le jeudi ou le vendredi soir ?

Il faut procéder de la même manière c'est tout !

La question ne se pose même pas.

Par GINETTE

La semaine dernière c'était les vacances donc la question ne s'est pas posée

Par Flora89200

et si ça n'avait pas été les vacances scolaires ?

moi perso, je les récupérerai le vendredi soir c'est tout ! après à discuter avec le papa, mais faut pas altérer vos relations pour une journée.

Par Isadore

Bonjour,

Dans ce cas je pense qu'il faut interpréter le jugement comme : si un jour férié précède le vendredi le parent récupère ses enfants le jeudi soir sortie des classes. Ça permet de ne pas se poser la question du passage de bras un jour sans école en période scolaire.

Par GINETTE

J'ai proposé qu'on fasse comme si le vendredi était un jour normal car le jugement est un peu flou (le jour férié étant accolé à nos périodes à tous les 2), comme ça je récupère les enfants le vendredi soir.
Et je vais lui proposer qu'on échange à ce sujet davantage en amont la prochaine fois (genre début avril) afin qu'on ne soit pas obligé de s'organiser au dernier moment comme c'est le cas actuellement.